GRÂCE AU DISPOSITIF (5) MIS EN PLACE

PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, PROFITEZ DU PTZMI

PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

- Je prends rendez-vous avec un conseiller CRÉSERFI en appelant au 01 71 25 17 00 (prix d'un appel local).
- Je télécharge le formulaire de demande de prêt sur le site : www.csf.fr/ptzmi



L'ATOUT CSF POUR VOUS

Dans le cadre du Prêt à taux zéro (2) du ministère de l'Intérieur, un droit d'entrée au Crédit Social des Fonctionnaires et votre 1ère année de cotisation vous sont OFFERTS (4),

(1) Les bénéficiaires ne doivent pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 dernières années précédent l'offre de prêt.

(2) Hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurance.

(3) Le ministère de l'Inférieur prend en charge le coût de l'assurance CSF Assurance Emprunteurs pour une quotité de capital garanti de 100% maximum sur deux emprunteurs.
(4) Un droit d'entrée au CSF est offert une fois pour toutes et la cotisation CSF est offerte la 1^{tro} année, lors de la réalisation du Prêt à taux zéro du ministère de l'Intérieur, aux agents du ministère de l'Intérieur. Dispositif dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2019.

(5) Dispositif dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2019.

"Dans le cadre d'un marché public, CRÉSERFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires (SA au capital de 56 doi 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 nue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - Courleir d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n'07 022 577 (www.orias.tfl), a été désignée avec son partenaire prêteur <u>Banque EDFL SNC</u> (SNC au capital de 133 285 460 € - Siège social : 80 nue Buissonnière - CS 17601 - 31676 Labège Ceder - RCS Todousus B 306 920 109 - Mandataire d'Intermédiaire en assurance insort à l'ORIAS sous le n'07 036 333 (www.orias.tfl) pour distribuer le Prêt immobilier au TAEG fixe (Taux Annuel Effectif Global fixe) à partir de 0% du ministère de l'Intérieur. Hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurance.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'empounteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perques.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 0025 est distribué par CRÉSERFI, géré par CSF Assurances : SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 0006 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - insorti à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fi) et souscrit par

MINISTÈRI

le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de <u>SwissLife Assurance et Patrimoine</u> : SA au capital de 169 036 066;38 < Siège social : 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret - RCS Nantierre 341 736 632 - Entreprise régie par le Code des assurances. **Offre soumise à conditions** à disposition auprès d'un conseiller.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhèrer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle. Et pour plus d'avantages, optez pour le service C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.cs.ff).

Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées à fin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opération de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de Commission Européenne. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à : Groupe CSF - Service Gestion - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9 ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.

LIGNE DÉDIÉE
01 71 25 17 00



CRÉDIT

OI 71 25 17 00 (coût d'un appel local) Rendez-vous sur WWW.CSF.FR/PTZMI

PRÊT À TAUX ZÉRO*

DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRIMO ACCESSION⁽¹⁾ • RÉSIDENCE PRINCIPALE • IMMOBILIER NEUF OU ANCIEN





L'INTÉRIEUR



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES Voir conditions à l'intérieur

Rendez-vous sur

LE PRÊT À TAUX ZERO (2) DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

QUEL EST LE DISPOSITIF PROPOSÉ?

- Ce prêt au Taux Annuel débiteur fixe de 0% est un prêt immobilier complémentaire, sans intérêt pour toute la période d'amortissement du prêt.
- Le coût du crédit est pris en charge par le ministère de l'Intérieur (5). Ce prêt est mis en place pour l'acquisition de la résidence principale (dans le neuf ou l'ancien).



L'assurance des emprunteurs CSF Assurances garantissant le prêt à taux 0% (2) est prise en charge par le ministère de l'Intérieur (3).

L'assurance est limitée à la durée totale du prêt 0%(2), et prend en charge tout ou partie des mensualités en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité (en fonction de la quotité assurée et des conditions du contrat).

Le PTZMI vient en complément de votre prêt immobilier principal et vous permet de réduire le coût total de votre opération.

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE AU PTZMI⁽²⁾?

Le PTZMI est soumis à conditions de ressources.

Nombre de personnes du ménage	Revenu fiscal de référence*	Montant non modifiable du prêt du ministère de l'Intérieur	Durée de remboursement
1	31 370 €	20 000 €	9 ans
2	43 917 €	25 000 €	9 ans
3	51 907 €	40 000 €	10 ans
4	62 176 €	45 000 €	10 ans
5 et plus	73 604 €	45 000 €	10 ans

^{*}Le revenu fiscal de référence pris en compte est celui de l'avant dernière année précédent celle de l'émission de l'offre de prêt.

Le montant du PTZMI ne peut représenter plus de 25 % du prix du projet (montant de l'acquisition + frais d'agences + frais de notaire + travaux).

Pour connaître les autres conditions, consulter le site https://www.csf.fr/ptzmi ou le site intranet de l'action sociale du ministère de l'Intérieur http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES?

- Agents titulaires ou en CDI depuis plus d'un an.
- Agents affectés depuis au moins 12 mois dans l'un des départements éligibles au dispositif du Prêt à taux zéro du Ministère de l'intérieur.
- Agents à moins de 5 ans de l'âge statutaire de départ à la retraite.

Les agents affectés en région Île-de-France, peuvent solliciter le PTZMI pour acheter un bien en région Île-de-France ou dans l'un des huit départements limitrophes à cette région : Aisne, Aube, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Oise, Yonne.

Les agents affectés dans les Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gironde, Nord, Bas-Rhin, Rhône et Var peuvent solliciter le PTZMI pour l'acquisition d'un bien dans leur département d'affectation.



EXEMPLE

Damien, gardien de la paix titulaire depuis plus de 12 mois, âgé de 29 ans et affecté depuis 12 mois dans les Bouches-du Rhône, décide avec sa compagne Sarah, 27 ans, d'acquérir un appartement à Aix-en-provence.

Le foyer, constitué de 3 personnes (dont 1 enfant), peut prétendre au Prêt à Taux Zéro du ministère de l'Intérieur de 40 000 € sur 10 ans. Ils vont alors rembourser 120 mensualités de 340.87€ (assurance comprise). Le TAEG fixe du PTZMI est de 0,42% Assurance et Fonds Mutuel de Garantie inclus (taux débiteur fixe : 0%). Le montant total dû par l'emprunteur est de 41 304,80€ dont 400€ de participation aux frais de garantie (prélevée par CRÉSERFI lors du déblocage des fonds) et coût mensuel par personne de l'assurance Décès. Invalidité et Incapacité obligatoire de 3,77 €. Julien et Sabrina ont souscrit l'assurance CSF Assurance Emprunteurs. Le montant de 452,40 €, coût de l'Assurance emprunteur pour Julien, est pris

en charge par le ministère de l'Intérieur.

